



MODE D'EMPLOI N°2

PRENDRE EN MAIN FACILEMENT LE PLUi

L'objectif de ce mode d'emploi est de faciliter la consultation du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il explique le cheminement à suivre pour connaître les règles qui s'appliqueront sur un terrain donné en prenant en compte les différentes planches à consulter.

Le projet de PLUi a pour vocation de traduire un projet partagé par les 36 communes du Pays d'Aix ayant pour ambition la construction d'un territoire écoresponsable, conciliant proximité et attractivité à l'horizon 2035. Il repose sur trois valeurs fondamentales.



ENVIRONNEMENT



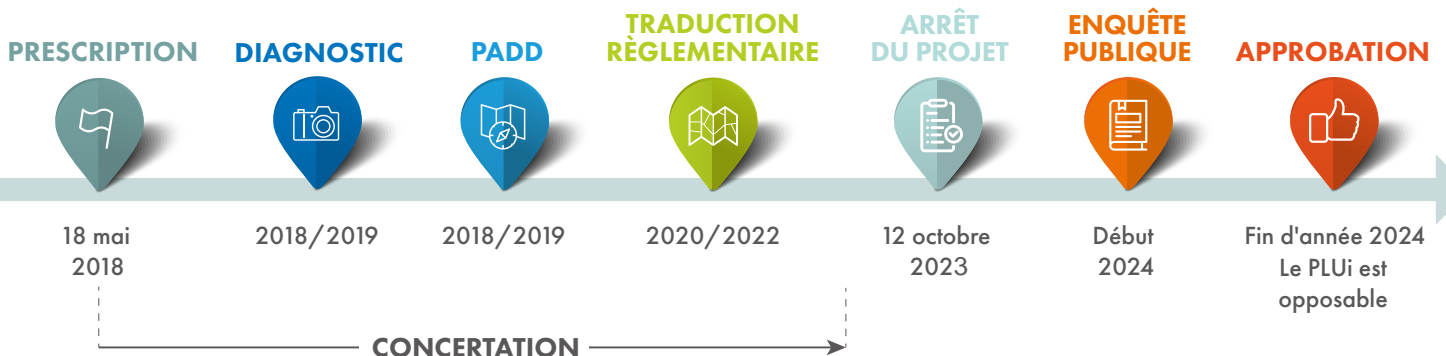
PROXIMITÉ



ATTRACTIVITÉ

Les étapes de l'élaboration du PLUi

Moment pour venir déposer vos observations sur le PLUi arrêté avant son approbation





QUELLES SONT LES ÉTAPES

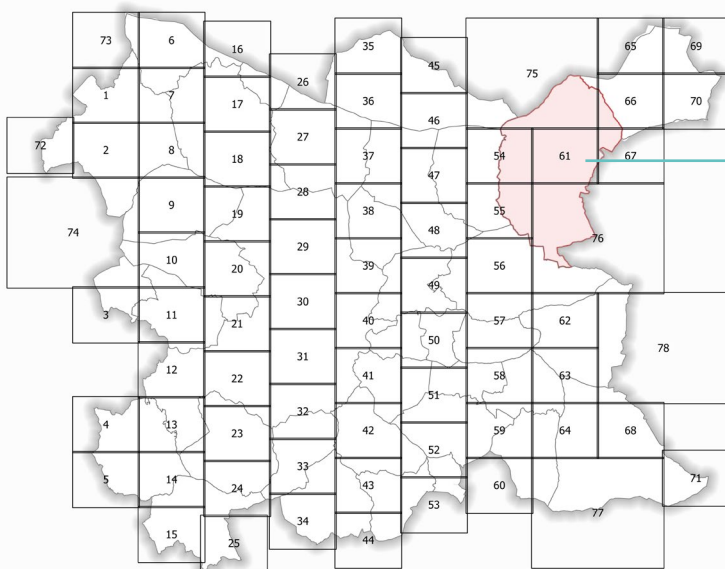
Je repère ma commune sur chaque type de planches et j'identifie leurs numéros

Le règlement graphique est composé de planches thématiques, d'échelles différentes, qui découpent le territoire. Elles sont à consulter pour connaître les règles à appliquer sur une parcelle et qui sont inscrites dans le règlement écrit.

JE ME REPERE SUR MA COMMUNE

SUR LE [WEB SIG](#) ET LE MODE D'EMPLOI N°3

J'identifie le zonage sur les planches 4.2-A concernées



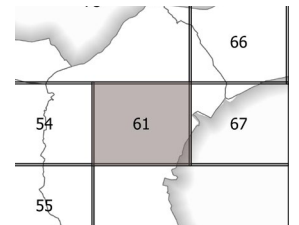
Ma commune « JOUQUES » est concernée par les planches de zonage n°

54 56 61 66 75 76

61

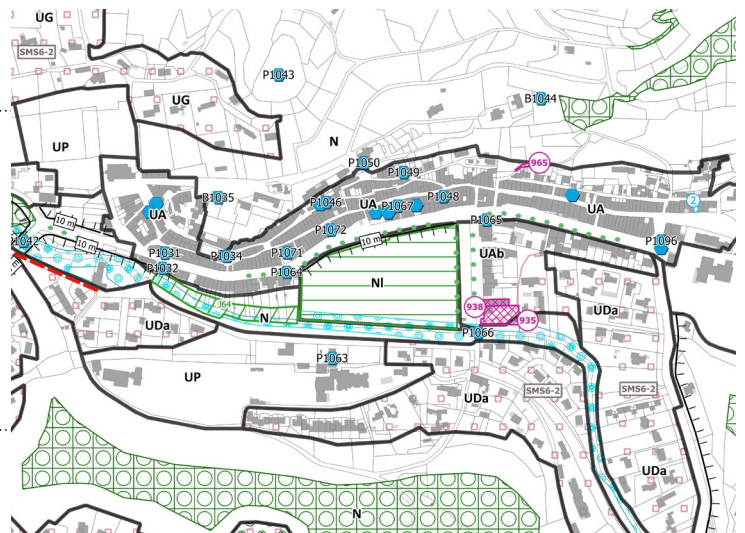
J'habite près du centre du village de « JOUQUES ».

Je regarde la planche n°61.



Le territoire est couvert par 78 planches au 1/5000^{ème}.

Extrait planche de zonage 4.2-A n°61



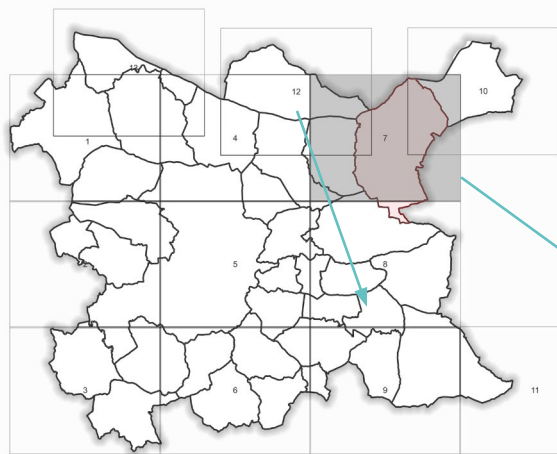
Je repère ma parcelle sur la planche n°61.

J'identifie le zonage de ma parcelle et le règlement qui s'applique :

Exemple Secteur UDa

POUR LOCALISER MA PARCELLE ?

 J'identifie les prescriptions de mixité sociale sur la planche 4.2-A bis et le coefficient d'emprise au sol (CES) sur la planche 4.2-B



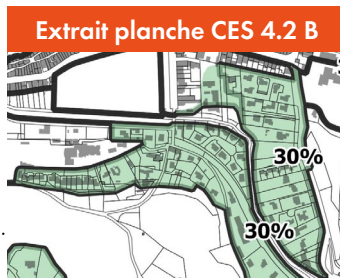
Je regarde les planches de mixité sociale et du CES n°7 et 8

Je repère ma parcelle sur la planche n°7.

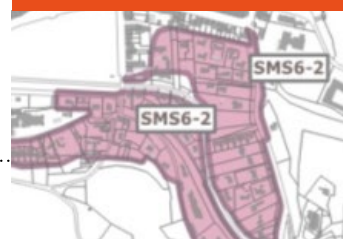
..... Exemple CES = 30%

..... Exemple secteur de mixité sociale : type 6

7

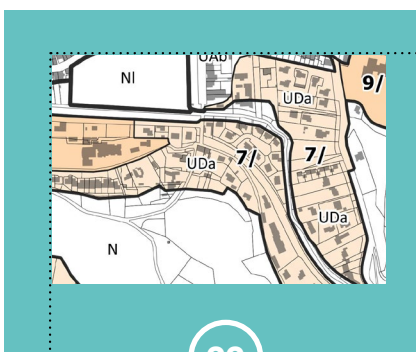


Extrait planche mixité sociale 4.1 bis



Le territoire est couvert par 13 planches au 1/15 000^{ème}.

 J'identifie les règles de hauteur sur les planches 4.2-C

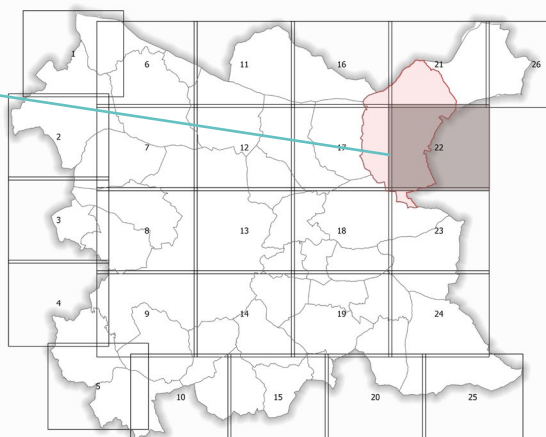


Je regarde les planches de hauteur n° 16 - 17 - 21 - 22 - 23.

Je repère ma parcelle sur la planche n°22.

..... Exemple Hauteur à l'égout = 7 m

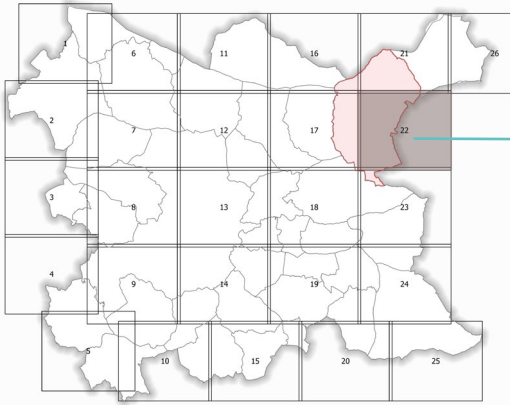
22



Le territoire est couvert par 26 planches au 1/10 000^{ème}.



J'identifie les prescriptions liées au risque inondation sur les planches 4.2-D et risque Feu de forêt sur les planches 4.2-E



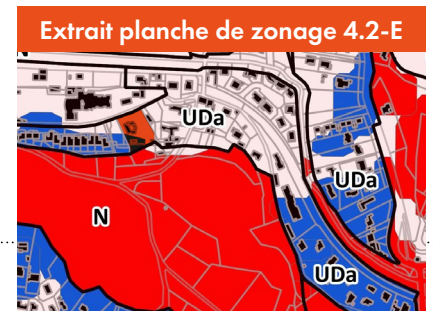
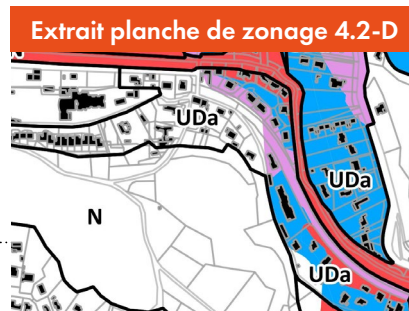
Le territoire est couvert par 26 planches au 1/10 000^{ème}.





22

Je regarde les planches risque inondation et Feu de forêt n° 16 - 17- 21 -22 -23.

Je repère ma parcelle sur la planche n°22 et je vérifie si ma parcelle est concernée par un risque.

Si oui, je prends connaissance du règlement écrit associé au risque.



-  J'identifie les prescriptions liées aux autres risques sur les planches 4.2-F
-  Si je vois des inscriptions graphiques, je me réfère au mode d'emploi n°3
-  Je consulte ensuite le règlement écrit pour comprendre ce qui s'applique à ma parcelle
-  Je consulte les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et pour finir je n'oublie pas de vérifier les Annexes

OÙ TROUVER L'INFORMATION ?



Sur le site de la Métropole AMP :

<https://ampmetropole.fr/missions/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/planification-et-urbanisme/pays-daix/>



Dans les mairies des communes du Pays d'Aix